

Numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie	
Téléphone	04 68 39 40 13
URGENCE	07 68 81 20 82 (En cas de sinistre)
Fax	09 72 44 40 62
Mail	Bureau-maire@oms.fr
Horaires Mairie	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00

Sites internet utiles :

Services de l'état des Pyrénées-Orientales :

<https://www.oms.fr/risques/>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Pour plus de renseignements sur la prévention des risques incendie : <http://www.prevention-66.com>

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte pourra être donnée par :

- la sirène et /ou les cloches de l'église pour le risque incendie
- la diffusion de messages par haut-parleur mobile (Aimanté sur voiture)
- la municipalité en direct pour les consignes : en porte à porte, au téléphone (SMS) ou par emails.

CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité : chaussures (pas de bottes en cas d'inondations), médicaments habituels, lunettes, papiers importants
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Confinement :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisé au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

A chaque vente ou location d'un bien immobilier, le propriétaire est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire de ce bien (bâti ou non bâti) de certains risques auxquels ce bien est exposé. Un état des risques doit être formalisé.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement en hauteur...Mais pas toujours. Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule



- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **112 ou le 15** si une personne est victime d'un malaise



Édition
2023

Commune de OMS

DICRIM simplifié Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de OMS fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition le document d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire

Patrick GERICAULT

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRES			
	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une paire de lunettes (si nécessaire) - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre)</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>Écouter la radio France-Bleu Roussillon101.6</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p> </td> <td> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> </td> <td> <p>Ne pas téléphoner</p>  <p>sauf cas de nécessité vitale Pour libérer les lignes pour les secours</p> </td> </tr> </table>	<p>Écouter la radio France-Bleu Roussillon101.6</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p>Ne pas téléphoner</p>  <p>sauf cas de nécessité vitale Pour libérer les lignes pour les secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours
<p>Écouter la radio France-Bleu Roussillon101.6</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p>Ne pas téléphoner</p>  <p>sauf cas de nécessité vitale Pour libérer les lignes pour les secours</p>				

La Mairie dispose à ce jour d'un répertoire des adresses mail des administrées.
Les personnes vulnérables et isolées sont également recensées.
N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour donner vos coordonnées.
Numéro d'urgence national: 112
114 : (sms ou fax uniquement) pour les personnes avec des difficultés à entendre ou parler.

 <p>Feux de forêts</p> <p>AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations : Se conformer aux préconisations consultables sur le site prévention-66 PENDANT: Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement Si évacuation : S'éloigner dos au vent, respirer à travers un linge humide. Se rendre au lieu de rassemblement prévu : salle des fêtes sous la Mairie de OMS (sauf avis contraire).</p> <p>Si confinement : Si possible asperger d'eau les volets, portes et fenêtres. Arrêter les ventilations. Calfeutrer les aérations. Couper l'arrivée du gaz. Se réfugier dans la pièce la plus appropriée, en n'omettant pas de se munir d'une lampe torche, de son téléphone, d'eau et si possible d'une radio. Attendre les secours et/ou de nouvelles instructions.</p>	 <p>Chutes de neige</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner sur l'état des routes - Limiter les déplacements ; rester chez soi dans la mesure du possible - Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol 	 <p>Tempêtes – Vent violent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements : dans la mesure du possible, rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Ne pas intervenir sur une toiture - Pendant les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone - Respecter les déviations mises en place
 <p>Risque industriel – Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche - Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations - Couper la ventilation et la climatisation 	 <p>Séisme</p> <p>PENDANT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur. Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... - Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) <p>APRES:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme - Évacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé. Se conformer aux consignes données par les autorités 	 <p>Inondations - Ruissellements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester à l'abri dans des locaux non inondables - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...) - Ne pas s'engager sur une route inondée en voiture ou à pied - Respecter les déviations mises en place (ne pas s'engager sur des gués, ponts) - Fermer les ouvertures - Couper le gaz et l'électricité - Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours